

Focus sur la fiche spéciale « Accueil de Moutier » du Plan directeur cantonal

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de Moutier.ch, un point est fait avec le chargé de projet.

Le sujet peut paraître technique de prime abord. Il revêt pourtant un caractère fondamental en ce qui concerne le développement territorial de Moutier. Ce sujet, c'est la fiche spéciale « Moutier » du Plan directeur cantonal qui sera soumise sous peu au Parlement jurassien. Mais alors, c'est quoi cette fiche au juste ?

La fiche, dont le nom de code est « A.01 » définit la place de Moutier dans la stratégie territoriale jurassienne et offre des bases en vue de la révision du plan d'aménagement local (le fameux PAL). Ce dernier doit en effet être revu de fond en comble en accord, justement, avec le Plan directeur cantonal (PDC). Jusqu'à la prochaine révision intégrale du PDC, qui devrait intervenir vers 2030-2035, la planification directrice cantonale relative au territoire de Moutier prend la forme d'une fiche spécifique et transitoire consacrée à l'accueil de la commune. La fiche contribue à ce que l'aménagement du territoire et les procédures d'autorisation de construire se poursuivent normalement à Moutier dans le contexte du transfert de la commune d'un canton à l'autre. Voilà pour les aspects généraux.

Du quartier de la gare à la Montagne de Moutier

Du point de vue de l'application concrète, cela signifie que le concept « Moutier 2030 » imaginé par la Municipalité est tout à fait compatible avec le PDC jurassien. Pour rappel, l'objectif est d'atteindre les 8000 habitants et 3150 emplois en plein temps à l'horizon 2040. Sans entrer dans les détails, et conformément aux engagements du Gouvernement jurassien, une zone d'activités d'intérêt cantonal pourra être créée sur le territoire communal. Moutier aura

aussi le statut de « pôle régional » et de « cœur de pôle », au même titre que Delémont, Porrentruy et Saignelégier. En vrac, nous pouvons encore citer plusieurs éléments intéressants, comme le fait que le secteur de la gare est identifié comme « stratégique » pour le développement de l'habitat et que la petite entité urbanisée « Les Clos » à la Montagne de Moutier pourra être considérée comme un hameau au sens urbanistique du terme, dans le futur plan d'aménagement local.

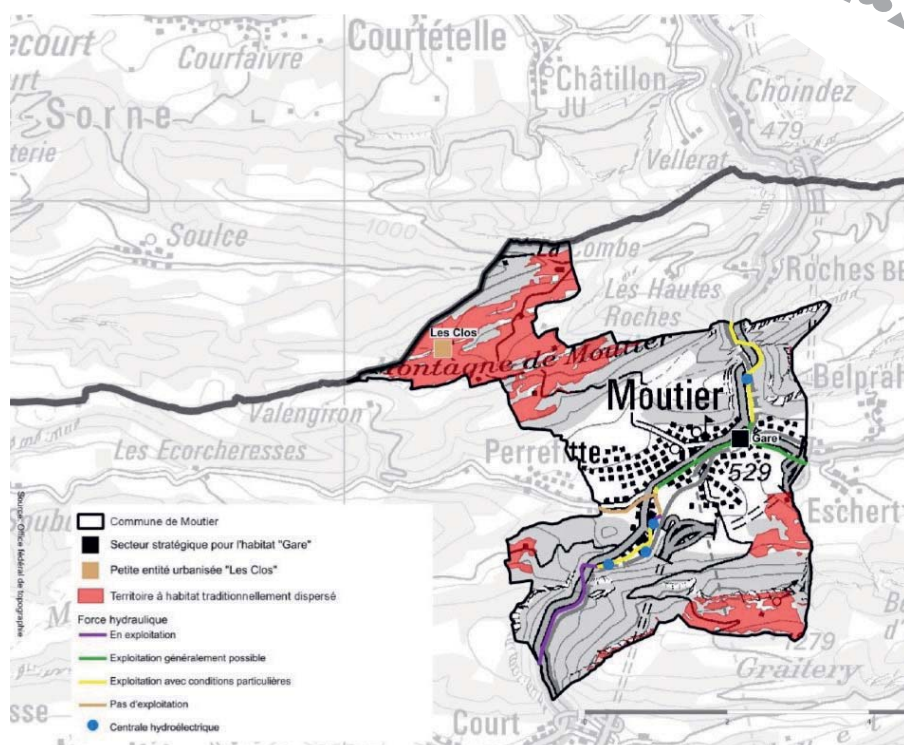
Site touristique

La ville de Moutier est d'ores et déjà reconnue comme un site touristique au sens de la conception directrice du développement territorial, notamment grâce à l'existence du Forum de l'Arc. Concernant les transports publics, Moutier sera, avec Delémont, l'un des deux points d'ancrage

du canton du Jura sur le réseau ferroviaire national. Grâce à la réalisation d'une double voie à Grellingen, sa desserte est renforcée par la circulation des trains en trafic grandes lignes à la cadence à la demi-heure sur le tronçon Bâle-Delémont-Moutier-Bienne, l'un des trains étant prolongé chaque heure jusqu'à Lausanne. Enfin, pour les spécialistes du motocross ou de trial, notons qu'un site prévôtois peut être admis dans la conception cantonale.

Le communiqué de presse ainsi que le message du Gouvernement jurassien au Parlement est disponible en ligne sur la page dédiée à l'accueil de Moutier du site internet de la République et Canton du Jura.

Patrick Cerf
Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »



Le détail de la conception territoriale jurassienne pour Moutier est disponible en ligne.